

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**BORDIER GLOBAL BALANCED FUND**  
Code ISIN part C : FR0014002ZC3  
FCP géré par BORDIER & CIE (France) SA  
« FIA soumis au droit français »

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés actions et taux, sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori : CNO-TEC 10 + 2%.

La performance du FIA peut être différente de celle de l'indicateur de comparaison.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers directement (obligations et autres titres de créance, obligations convertibles, actions et titres assimilés, etc.) ou via des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement. La stratégie d'investissement procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme.
- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps. Les actions sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, de leurs publications de résultats et de leur positionnement sectoriel, sans rechercher une allocation géographique particulière. Cette méthode repose sur une recherche fondamentale approfondie, réalisée en interne. Dotées d'un encadrement expérimenté, qualifié et respectueux de l'actionnaire, les sociétés en portefeuille bénéficient d'une marque reconnue et d'un savoir-faire unique leur procurant une position commerciale dominante et leur garantissent une forte autonomie sur les prix et les marges. Enfin, protégées par ces barrières à l'entrée, leur activité est facilement compréhensible. Les titres sont conservés aussi longtemps que leur valorisation paraît attractive et que leur potentiel de croissance semble intéressant, aucun horizon d'investissement n'étant fixé a priori.

**Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

**De 30% à 60% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations y compris de pays émergents, de tous les secteurs.**

**De 0% à 70% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :**

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.

**La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et +7.**

**De 0% à 20% en OPC appliquant une stratégie de gestion alternative (stratégie global macro, long/short...)**

**De 0% à 10% en obligations convertibles d'émetteurs internationaux, y compris émergents, de toutes notations et dont les actions sous-jacentes sont de toutes tailles de capitalisations.**

**Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.**

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

### Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

#### Durée de placement recommandée : Supérieure à 4 ans

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

#### Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés tous les vendredis à 9h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée tous les vendredis sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

### FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	1% TTC
FRAIS DE SORTIE	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### FRAIS PRELEVES PAR L'OPC SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS	2,75% TTC
----------------	-----------

### FRAIS PRELEVES PAR L'OPC DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant
---------------------------	-------

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.bordier.fr](http://www.bordier.fr)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance du FIA, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

**Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.**

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- DATE DE CREATION DU FIA : 28/05/2021

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

BORDIER & CIE (FRANCE) SA, 1 Rue François 1<sup>er</sup> – 75008 – PARIS.

Tél : 33 (0)1 55 04 78 78 – Fax : 33 (0)1 49 26 92 48

ou par e-mail à l'adresse suivante : [info@bordier.fr](mailto:info@bordier.fr)

**ADRESSE WEB :** Ces documents sont également disponibles sur [www.bordier.fr](http://www.bordier.fr)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Auprès de la société de gestion.

**LIEU ET MODALITE D'INFORMATIONS EN CAS DE RECLAMATION :**

En cas de mécontentement du client envers BORDIER & CIE (FRANCE) SA, celui-ci peut adresser à la société une réclamation à l'adresse suivante :

BORDIER & CIE (FRANCE) SA - 1, rue François 1er - 75008 PARIS ou par e-mail à [info@bordier.fr](mailto:info@bordier.fr)

BORDIER & CIE (FRANCE) SA s'engage à accuser-réception de cette réclamation dans un délai de 5 jours et de répondre dans un délai d'1 mois.

En cas de désaccord, de rejet total ou partiel de la réclamation, le client est informé des voies de recours possibles et notamment d'une médiation.

Le client peut ainsi avoir recours à la médiation de l'AMF : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

**REGIME FISCAL :**

Le FIA n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de BORDIER & CIE (FRANCE) SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
BORDIER & CIE (FRANCE) SA est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/05/2021.